



Accusé de réception en préfecture  
084-258400019-20250730-DEC2025-15-AR-AR  
Date de télétransmission : 30/07/2025  
Date de réception préfecture : 30/07/2025

**DECISION N°2025-15**  
**Portant sur les prestations suivantes :**  
**« PRODUCTION, FABRICATION ET INSTALLATION DES STANDS RELAIS DU PARC NATUREL**  
**REGIONAL DU MONT-VENTOUX »**  
**AVENANT N°1**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et marchés subséquents qui peuvent être passés dans le cadre de la procédure adaptée d'un montant maximal de 100 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants ne conduisant pas à un montant total du marché supérieur à 100 000 € HT, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le marché 2025MP01 attribué et notifié à TRAFIKDART MUSEO le 4 février 2025,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier les prestations du marché dus à des délais de validation supérieurs aux attendus, problème de validation des informations et refabrication + repose des supports et rajout de supports (plaques informatives), de prolonger également le délai contractuel du marché,

Compte tenu que ces prestations supplémentaires sont devenues nécessaires à la réalisation du projet et ne figuraient pas dans le contrat initial,

Le titulaire du marché a proposé d'effectuer les prestations supplémentaires pour une plus-value d'un montant de 4 012.00 € HT,

**DECIDE,**

De passer avec **TRAFIKDART MUSEO** sis à SAOU (13200) un avenant n°1 au marché public de Fournitures Courantes et Services pour la réalisation des prestations suivantes « PRODUCTION, FABRICATION ET INSTALLATION DES STANDS RELAIS DU PNR DU MONT-VENTOUX », qui porte le montant global du marché à 93 602,00 € HT soit 112 322.40 € TTC soit une augmentation du marché de 4.478%.

Les crédits étant inscrits au budget.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de Vaucluse,  
Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le **29 JUL. 2025**

La Présidente du Parc naturel Régional du Mont-Ventoux  
Jacqueline BOUYAC

